

Demande de subvention en ligne, à destination des associations troyennes

Depuis ce lundi 16 août, les associations troyennes ont la possibilité de télécharger/compléter leur dossier de demande de subvention en ligne, sur le portail ville-troyes.fr / [Sortir-Bouger / Vie Associative / Demandes de subvention](#). Le dossier complet est à renvoyer avant le 1er octobre 2021 :

o par e-mail : subvention@ville-troyes.fr

o ou par courrier postal : Maison des Associations, 63 avenue Pasteur, 10 000 TROYES

Pour les associations ne pouvant pas effectuer ces démarches en ligne, un accueil physique est proposé à la Maison des Associations, sur rendez-vous uniquement, en appelant préalablement le 03 25 42 20 10.

Votre contact

Service relations presse

Ville de Troyes

06 82 41 69 50

relations.presse@troyes-cm.fr